

TARIFS 2022-2023



ACCOMPAGNEMENT ASSISTÉ PAR LE CHEVAL

Equithérapie / médiation équine / enseignement

	A l'unité	10 séances	15 séances
Accompagnement individuel (1h) ou en binôme (1h30)	50 € *45€ adhérent HappyHand	430 € *390€ adhérent HappyHand	600 € *540€ adhérent HappyHand
Accompagnement individuel jeune enfant de 18 mois à 4 ans (45 min)	40 € *35€ adhérent HH	345 € *310€ adhérent HH	480 € *430€ adhérent HH
Accompagnement d'un groupe (1h30)	A partir de 20 € par personne – sur devis		
Accompagnement à la demi-journée (2h30)	95 € en individuel – *90€ adhérent HH 70 €/pers de 2 à 4 personnes – *65 € adhérent HH		
Accompagnement à la journée	Voir tarifs et planning des stages à thèmes		
Rédaction d'un projet individualisé et d'un compte rendu d'accompagnement – sur demande			

*tarifs applicables pour les bénéficiaires à jour de leur adhésion à l'association HappyHand et pouvant justifier d'une reconnaissance handicap (attestation MDPH ou certificat médical).

MODALITES D'INSCRIPTION



Documents obligatoires avant prestation :

- ✓ La fiche d'inscription dûment remplie
- ✓ La fiche de renseignements dûment remplie
- ✓ Un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'équitation ou de l'équicie/médiation équine/équithérapie
- ✓ Le règlement dans sa totalité par chèque (libellé « L'Alterrecho »), espèces ou virement bancaire. Possibilité de paiement en 2X sur 2 mois successifs pour les carnets de 10 et de 15 séances.
- ✓ Une attestation d'assurance RC + accident de la vie OU la licence FFE à jour

L'inscription ne comprend la licence fédérale d'équitation. Chaque cavalier peut choisir d'être affilié ou non.

Si vous voulez être affilié FFE ou renouveler votre licence, vous pouvez faire la démarche sur www.bemoga.fr

NON licencié FFE	Licencié FFE
<u>Tarif</u> : selon votre contrat d'assurance personnelle	<u>Tarifs licence pratiquant FFE</u> : Né en 2002 et après 27€ Né avant 2002 38€
<u>Couverture</u> <ul style="list-style-type: none">- Si je me blesse : avoir une couverture « accident de la vie » ou « individuelle accident »- Si je cause un accident : avoir une assurance « responsabilité civile » Rapprochez-vous de votre assureur pour être sûr qu'il vous couvre dans le cadre de la pratique de l'équitation/activités équestres	<u>Couverture</u> <ul style="list-style-type: none">- Responsabilité civile vis à vis des tiers- Protection pénale et recours- Assurance individuelle du cavalier Voir détail du contrat sur www.ffe.fr
<ul style="list-style-type: none">- Permet la pratique de l'équitation en centre équestre encadrée par un enseignant diplômé- Ne permet pas le passage des galops fédéraux et la compétition	<ul style="list-style-type: none">- Permet la pratique de l'équitation en centre équestre encadrée par un enseignant diplômé- Permet le passage des galops fédéraux et la compétition